



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMARTIN

Séance ordinaire du 8 septembre 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 18.

L'assemblée délibérante est présidée par Monsieur le Maire, convoquée conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation

PRESENTS : M BAILLY, Mme GRATEAU, Mme DEGENNE, Mme NALET, M PÉROCHON, M PASQUIER, Mme RÉAULT, Mme BERNARD, Mme DECHEZELLE, Mme DEVÉMY, Mme AUDINET.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTS EXCUSES : M CHEMIN donnant pouvoir à M SOLIGNAC.
Mme NALET donnant pouvoir à Mme DEVÉMY
M ROUX donnant pouvoir à Mme DECHEZELLE.
M CARTIER donnant pouvoir à Mme AUDINET.

M le Maire – Je déclare ouverte la séance du conseil. J'ai un certain nombre de pouvoirs : Dominique CHEMIN donne pouvoir à Jean-Pierre SOLIGNAC, Annick NALET à Audrey DEVÉMY, Sébastien ROUX à Céline DECHEZELLE et Flavien CARTIER à Marylise AUDINET.

Céline BERNARD – Je me propose pour être secrétaire de séance.

M le Maire – Si tout le monde est d'accord ; Céline BERNARD est désignée secrétaire de séance. J'attends un appel de l'inspecteur académique. Cet appel est urgent ; il y aura donc une interruption de séance afin que je puisse m'entretenir avec lui quelques minutes au téléphone.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENT

Annick GRATEAU – Les modalités de publicité des décisions prises en séance ont changées depuis le 1^{er} juillet de cette année. Le compte-rendu n'est plus approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux présents mais par le maire et le secrétaire de séance.

Éric BAILLY – En l'occurrence c'est Marylise AUDINET et moi qui devons l'approuver. Les conseillers municipaux ne pourront plus faire d'observations ou remarques rectificatives.

2. TRAVAUX D'AMENAGEMENT AVENUE JOURDE ET CHAMP DE FOIRE

Éric BAILLY – Vendredi dernier, nous avons rencontrés les représentants du SIMER pour évoquer le planning et les moyens mis en œuvre pour effectuer les travaux d'aménagement de l'avenue Jourde et de la place du Champ de Foire.

Les travaux débiteront en principe le lundi 26 septembre. L'entreprise ENEDIS interviendra le 16 septembre pour le branchement de l'armoire électrique, située sur la place du Champ de Foire.

Le SIMER maintienne leurs prix pour cette opération soit un montant s'élevant à 223.230,70 € hors taxe.

A ce jour, le plan prévisionnel de financement se présente de la façon suivante en euros, hors taxe :

DEPENSES		RECETTES	
Etude et mission		État : DETR	69.174,00 €
de maîtrise d'œuvre	7.350,00 €	DEPARTEMENT : ACTIV volet 03	9.519,00 €
Travaux	223.230,70 €		
		Part communale	151.887,70 €
		(Autofinancement).	

Une demande de subvention au titre du produit des amendes de police a été déposée auprès du Conseil Départemental de la Vienne. A ce jour, nous n'avons pas d'autres informations.

Nous avons profité de la présence du directeur du SIMER pour faire un point sur les petites finitions de travaux restant à terminer notamment le remplacement d'un avaloir d'évacuation d'eaux pluviales en fonte et la consolidation des pierres servant de jardinière devant l'habitation de Monsieur VACHON.

Jean-Pierre SOLIGNAC – La réception des travaux n'a pas été validée car ces travaux n'ont pas été réalisés. Ces finitions sont préoccupantes tant qu'elles ne sont pas exécutées.

Jacques PÉROCHON – Je trouve que le travail de l'équipe du SIMER n'a pas été réalisé avec soin.

Audrey DEVÉMY – En empruntant la rue de la République à bicyclette, en descendant à droite de la barrière le revêtement routier a un dénivellement ce qui m'a valu d'être déséquilibrée. Je trouve même que c'est dangereux.

Annick GRATEAU – Cela pourrait être un affaissement de la route.

Jean-Pierre SOLIGNAC – Le SIMER n'a pas fait de modification à cet endroit ; c'est vraisemblablement dû à une érosion quelconque.

Éric BAILLY – Le SIMER rencontre des difficultés de personnel car le directeur est parti et le chef de travaux a été licencié mais également sur le nouveau mode de ramassage des ordures ménagères.

Jean-Pierre SOLIGNAC – Il faut cesser de voir le verre à moitié vide. Mais pointer les améliorations apportées sur leur manquement à la suite de la mise en route du nouveau dispositif qui n'a que sept mois d'existence.

Annick GRATEAU – Ils rencontrent des problèmes avec leur camion de ramassage car la capacité de ce dernier est inférieure à la quantité collectée notamment pour les bacs jaunes.

Céline BERNARD – Dans notre hameau il n'y a pas de souci particulier.

Éric BAILLY suspend la séance à 19h40 afin de prendre un appel téléphonique. La séance reprend à 19h45.

Éric BAILLY – Je propose de faire une réunion publique pour exposer et expliquer les travaux qui seront réalisés dans la rue Jourde et la place du Champ de Foire. Cette réunion a été fixée avec les représentants du SIMER ; elle aura lieu le vendredi 23 septembre à 14h devant la mairie.

Jean-Pierre SOLIGNAC – Les travaux démarreront le lundi suivant : le 26 septembre.

Éric BAILLY – La durée des travaux est estimée à deux mois et demi. Ils commenceront à les exécuter que du côté pair de l'avenue Jourde, dans un premier temps, afin de laisser l'accès à la place du Champ de Foire pour la foire des vendanges. Les exposants seront installés sur cette place ; cela permettra de faire déambuler les visiteurs sur la place en direction du Potet.

3. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

a- L'entreprise PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES (PFI : filiale de BOUYGUES) 22-054

Éric BAILLY - La société BOUGUYES s'est engagée à installer une antenne relais pour le réseau de téléphonie mobile afin que la commune de PLEUMARTIN ne soit plus une zone blanche pour les fournisseurs d'accès autre que la société ORANGE.

La redevance annuelle s'élève à 2.500 € nets ; elle sera exigible le 30 juin de chaque année.

La première redevance sera due à compter de la date de commencement des travaux ou à défaut de démarrage des travaux dans un délai de 18 mois à compter de la date de signature de la convention.

L'emprise sur le domaine public représentera une superficie de 36 m² sur la parcelle AP 286, située rue du Stade.



Afin que les techniciens puissent accéder au pylône, un accotement sera réalisé ; le fossé sera busé. En plus il y a un transformateur juste en face de l'implantation du pylône. Cet endroit leur convient parfaitement car il y a une source d'énergie à proximité. Le Lieu idéal aurait été celui situé sur le bâtiment de l'entreprise agricole TERRENA qui leur a refusé l'autorisation.

Céline BERNARD – Si on veut avoir une meilleure couverture pour les téléphones mobiles il faut en passer par-là.

Éric BAILLY – Les sociétés BOUYGUES et SFR auront une couverture sur l'ensemble de la commune.

Céline BERNARD – Dans combien de temps se fera l'installation ?

Éric BAILLY – Cela peut être rapide car c'est BOUYGUES qui finance les travaux. En plus leur coût peut monter à une centaine de milliers d'euros. Un pylône sera également installé sur les communes de Vicq-sur-Gartempe et de Coussay-les-Bois. Pour améliorer le réseau de téléphonie, il faut passer par une nouvelle installation de pylône.

Jacques PÉROCHON – Il y a une vingtaine d'années, ces sociétés nous demandaient de l'argent pour l'implantation d'une antenne - relais. Ce pouvait monter jusqu'à environs de 150.000 francs,

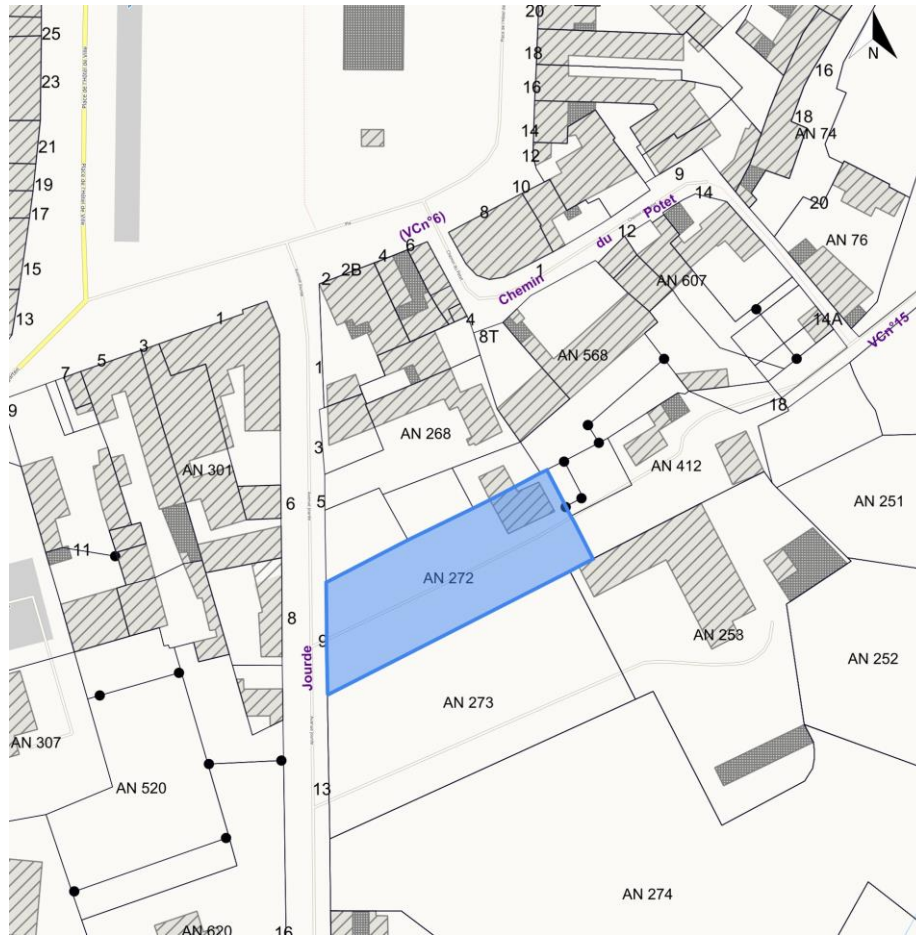
Le Conseil Municipal, ayant délibéré,

PAR 15 VOIX POUR

- Approuve la convention entre PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES et la COMMUNE pour l'occupation du domaine public représentant une emprise au sol de 36 m², sur la parcelle cadastrale AP 286, afin d'accueillir les équipements de communications ;
- Dit que la convention donnera droit à une redevance annuelle s'élevant à 2.500 € pour l'occupation du domaine public ;
- Précise que la première redevance sera due à compter de la date de commencement des travaux ou à défaut de démarrage des travaux dans un délai de 18 mois à compter de la date de signature de la convention ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toute pièce afférente à cette affaire.

b- L'entreprise ORANGE 22-055

Éric BAILLY – La seconde convention d'occupation du domaine public concerne ORANGE et sa filiale TOTEM.



Le Conseil Municipal, ayant délibéré,

PAR 15 VOIX POUR

- **Approuve**
 - o L'avenant n°1 entre ORANGE et la COMMUNE qui a pour objet de réduire l'emprise au sol de 20 m² de l'occupation du domaine public soit une superficie de 49,49 m² au lieu de 69,49 m², sur la parcelle cadastrale AN 272, située place du Champ de Foire ;
 - o La convention à durée déterminée de 12 ans entre TOTEM et la COMMUNE pour l'occupation du domaine public représentant une emprise au sol de 20 m² pour une redevance annuelle s'élevant à 1.200 € ;
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et ladite convention et toute pièce afférente à ces dossiers.**

4. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL 22-056

Éric BAILLY – Raphaël FORÊT-BRUNO est à la recherche d'un local pour stocker son matériel professionnel. Son métier est de mettre en place des concerts, des festivals et de s'occuper d'artistes. Je propose de mettre à sa disposition le local communal annexe de l'ancienne Poste, situé entre le 9 et le 11 rue de la République, pour un loyer mensuel s'élevant à 70 €. Ce local servait autrefois à garer les vélos des facteurs. La porte sera changée afin qu'elle soit plus sécurisée. Le montant du loyer a été négocié avec Monsieur FORÊT-BRUNO qui en est d'accord.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré,

DECIDE

PAR 15 voix POUR

D'accorder la mise à disposition pour un loyer mensuel de 70 € (soixante-dix euros) de l'annexe de l'ancienne Poste, situé entre le 9bis et le 11 rue de la République à Pleumartin, à Monsieur FORÊT-BRUNO, pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour la même durée.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition, qui sera rédigée dans ce sens, et toute pièce s'y rapportant.

5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PROJET MUSIQUE PIL 2 SONGS FOR SIX DE L'ÉCOLE PRIMAIRE MARCEL PILOT DE PLEUMARTIN 22-057

Éric BAILLY - L'école primaire Marcel Pilot sollicite le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 €. Cette subvention est un cofinancement de leur projet d'éducation artistique et culturelle pour sensibiliser les élèves de CM1-CM2 au JAZZ : artistes, influence et place de ce genre musical dans l'histoire des arts.

Jacques PÉROCHON – Comment se déroulera cet éveil artistique ?

Sylvie DEGENNE – La classe des CM1-CM2 participera durant l'année scolaire 2022-2023 à ce projet avec un classe des communes de La ROCHE-POSAY, de CHENEVELLES, de LEIGNE-LES-BOIS et du collège Léon HUET. Cet éveil se réalisera sous forme d'ateliers pratiques et découvertes animés par Charlene MARTIN et ses musiciens. Plusieurs partenaires financiers ont été sollicités dont le DRAC, le Rectorat et les communes participantes. La Coopérative scolaire de l'école de PLEUMARTIN participera à hauteur de 200 €.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré,

DECIDE

PAR 15 voix POUR

D'accorder une subvention exceptionnelle à l'École Marcel PILOT dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle « PIL 2 SONGS FOR SIX », dans l'objectif de découvrir le JAZZ, de la somme de 300 € (trois cents euros), qui sera versée sur le compte bancaire de la Coopérative Scolaire, co-financier du projet.

6. RESSOURCES HUMAINES 22-058

Éric BAILLY - Annaik HEVENER a présenté sa candidature pour remplacer Claudie SAVIGNY qui a fait valoir ses droits à la retraite. Il a été convenu de l'engager pour une durée déterminée d'un an du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 pour un temps de travail hebdomadaire de 17 heures.

De plus, un pot de l'amitié sera offert par la commune à l'occasion de la fin du contrat de Claudie SAVIGNY : le Jeudi 22 septembre 2022 à 18h30, l'ensemble des conseillers municipaux ainsi que les agents communaux y sont conviés.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité,

- 1- Prend acte des mouvements du personnel communal
- 2- Dit que le tableau des effectifs est établi comme suit :

Service	Filière	Grade/Emploi	Temps de travail	Postes pourvus
Secrétariat général	Administratif	Rédacteur	35	1
Service à la population	Administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35	1
Service enregistrement CNIe/PSP	Administratif	Adjoint administratif	10	1
Garderie	Animation	Adjoint d'animation	25	1
Scolaire	Social	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	31	2
Espaces publics	Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35	1
Espaces publics	Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35	1
Entretien	Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	35	1
Espaces publics	Technique	Adjoint technique	35	1
Espaces publics	Technique	Adjoint technique	35	1
Entretien	Technique	Adjoint technique	17	1

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1 NOTIFICATION DE SUBVENTION

Éric BAILLY - Nous avons réceptionné la notification de la DETR au titre de 2022 d'un montant de 150.000 € pour la première phase de l'opération de rénovation énergétique du groupe scolaire, dont le coût est estimé à 560.048 € HT.

Annick GRATEAU – Cette opération a été scindée en 2 phases distinctes afin de percevoir 150.000 € de subvention de l'État au titre de la DETR de l'année 2022 et de l'année 2023. Ainsi nous percevons la somme totale de 300.000 € pour cette subvention.

Éric BAILLY – Le phasage de cette opération permet de prétendre à 300.000 € de DETR ce qui compense la faible attribution de la DSIL en raison d'une estimation du coût des travaux très basse.

Annick GRATEAU – Cela ramène le co-financement des partenaires publics à une hauteur de 50 % pour ce projet.

Éric BAILLY – Si le Département nous attribue une subvention nous pourrions atteindre une participation à hauteur de 80 % du montant pour ce projet.

Annick GRATEAU – Pour cela, il faudrait qu'il nous attribue 150.000 € de subvention.

7.1 PLANNING DES REUNIONS POUR LA REVISION DU PLU

- Jeudi 22 septembre à 10h : réunion sur le diagnostic agricole
- Jeudi 22 septembre à 14h : réunion de travail sur le diagnostic agricole et l'état initial de l'environnement
- Jeudi 27 octobre à 14h : réunion de travail sur le diagnostic foncier
- Mardi 15 novembre à 10h : réunion de travail sur le diagnostic foncier
- Mardi 13 décembre à 10h : réunion de travail sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement

7.2 TAXE D'AMENAGEMENT

Éric BAILLY – La loi de finances 2022 a rendu obligatoire le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement aux EPCI à fiscalité propre (les communes membres de Grand Châtelleraut sont concernées). A ce jour les modalités de reversement et les règles de calcul de la quote-part de cette taxe ne sont pas précisées et la date limite à laquelle la commune membre de l'EPCI doit délibérer non plus.

Ce point n'a pas encore été débattu aux instances de Grand Châtelleraut.

7.3 Espace France Services (EFS)

Éric BAILLY – L'EFS de Pleumartin accueille de nouveaux services sociaux :

- Association A SA VIE microcrédit personnel : le mercredi de 9h à 12h
- Association ACTION EMPLOI : le 3^{ème} jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h30 (uniquement sur RDV)

Depuis la réouverture après la période estivale, c'est-à-dire depuis le 16 août, l'EFS a reçu 275 visiteurs. C'est de beaux locaux agréables pour y travailler.

7.4 PLANNING DU MARCHÉ

11 septembre 2022	Lydie RÉAULT / Céline DECHEZELLE
18 septembre 2022	Sylvie DEGENNE / Marylise AUDINET
25 septembre 2022	Dominique CHEMIN / Jacques PÉROCHON
2 octobre 2022	Jean-Pierre SOLIGNAC / Céline BERNARD
9 octobre 2022	Audrey DEVÉMY / Annick GRATEAU
16 octobre 2022	Philippe PASQUIER / Éric BAILLY
23 octobre 2022	Annick NALET / Sébastien ROUX

Le prochain conseil municipal se tiendra jeudi 20 octobre 2022.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.

La liste des décisions prises lors de cette séance a été affichée le 16 septembre 2022.

Éric BAILLY
Maire

Céline BERNARD
Conseillère municipale
Secrétaire de cette séance